



BONNES NOUVELLES : De nouveau au volant

Lorsqu'un médecin a dit à Jeanne Brideau, une chauffeuse d'autobus pour une école élémentaire, qu'elle ne pourrait probablement pas reprendre ce genre de travail, elle voulait lui prouver qu'il se trompait.

« Ça m'a donné la force de me pousser plus loin », explique M^{me} Brideau.

À ce moment, elle avait déjà éprouvé des douleurs intenses et reçu des traitements de physiothérapie pendant des années.

Les problèmes de M^{me} Brideau ont commencé en septembre 2000, lorsqu'on lui a donné un nouveau modèle d'autobus à conduire, qui s'est avéré un véritable cauchemar du point de vue ergonomique pour M^{me} Brideau. La maladie de la hanche à ressort en est résulté, ce qui l'a forcée de quitter son travail. Il a été déterminé que M^{me} Brideau pouvait reprendre le travail si on apportait des modifications à l'autobus, et si elle recevait des traitements de kinésithérapie et de physiothérapie.

M^{me} Brideau a donc repris son trajet d'autobus, mais non sans difficulté. Elle se rendait également à Bathurst, soit un voyage aller-retour de deux heures,

trois jours par semaine pour subir ses traitements de physiothérapie. En s'en revenant de Bathurst un jour, souffrant constamment de douleur et épuisée en raison des nombreux déplacements, elle a perdu la maîtrise de son véhicule et a subi des fractures multiples à la cheville gauche. Après qu'elle ait subi une opération et reçu plusieurs plâtres, son chirurgien orthopédiste n'était pas certain qu'elle pourrait reprendre son travail comme chauffeuse d'autobus scolaire.

Son état de santé s'est détérioré. Étant donné qu'elle ne pouvait plus supporter de poids, elle descendait les escaliers sur ses fesses. Elle rit lorsqu'elle décrit comment elle a dû se tenir à côté du comptoir de cuisine, près de la cuisinière, pour préparer le souper : elle a pris feu deux fois! Bien qu'elle puisse en rire aujourd'hui, elle devient émue aux larmes lorsqu'elle fait part de l'expérience qu'elle a vécue le long de la route menant à son rétablissement.

Auparavant une femme énergique, sportive et en bonne santé qui n'avait jamais même pris une aspirine, M^{me} Brideau s'est renfermée dans sa maison. La douleur était insupportable et elle ne dormait pas bien en raison de cauchemars fréquents.

INITIATIVE À L'INTENTION DES PETITES ENTREPRISES

Selon un chercheur américain, de nombreux propriétaires de petites entreprises « n'ont pas le temps de consacrer des efforts à l'amélioration de la santé et de la sécurité ». Ils croient que leur lieu de travail comporte peu de dangers et est donc sécuritaire.

« Les résultats de cette recherche s'appliquent au Nouveau-Brunswick et nous préoccupent beaucoup puisque les petites entreprises représentent 83 % de notre clientèle », a expliqué le directeur du Soutien divisionnaire des Services de travail sécuritaire de la CSSIAT, Andy Rauska.

Par conséquent, pour changer l'attitude des propriétaires de petites entreprises, au mois de septembre 2005, la CSSIAT a lancé une campagne qui avait pour objectif d'aider les

petites entreprises à élaborer un programme de santé et de sécurité personnalisé. On a fait de la publicité directe à l'aide de l'envoi du *Guide sur la santé et la sécurité à l'intention des petites entreprises*, soit un CD interactif facile à utiliser qui aide les utilisateurs à créer un programme de santé et de sécurité grâce à des instructions étapes par étapes. Le CD donne des renseignements importants sur la législation; la façon de déterminer et d'éliminer les dangers au lieu de travail; et la nomination d'un délégué à l'hygiène et à la sécurité. Au 1^{er} juin 2006, plus de 700 entreprises avaient terminé les douze étapes du CD.

Cette année, la CSSIAT est persuadée qu'elle continuera à connaître du succès grâce à son partenariat avec la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI) pour faire la promotion de la campagne.



Ne voulant plus la voir dans l'état dans lequel elle se trouvait, deux amies infirmières de M^{me} Brideau l'ont forcée à les accompagner à Moncton pour consulter un autre chirurgien orthopédiste. On l'a adressée à une clinique de traitement de la douleur à Campbellton, puis au Centre de rééducation professionnelle de la CSSIAT. Au Centre, on a posé le diagnostic de syndrome de douleur régionale complexe de type I. Encore une fois, on a dit à M^{me} Brideau qu'elle ne pourrait peut-être pas reprendre le travail qu'elle faisait auparavant.

...suite en page 3

« En tant que représentante d'environ 4 500 propriétaires de petites et moyennes entreprises au Nouveau-Brunswick, la FCEI

...suite en page 2

DATE À RETENIR

**Jour de deuil
Le 28 avril**

Le Jour de deuil national est un jour où l'on rend hommage à ceux et celles qui ont été victimes d'un accident mortel, qui ont subi une blessure ou qui sont atteints d'une invalidité ou d'une maladie professionnelle par suite de leur travail. Veuillez communiquer avec le conseil du travail de votre région pour obtenir les endroits et les heures des activités organisées dans votre communauté.

NOMINATIONS

La CSSIAT est heureuse d'annoncer la nomination de Sharon Tucker, de Ron Hyson et de Conrad Pitre au conseil d'administration.

À titre de représentante des travailleurs, Sharon Tucker remplace Chantal Lafleur dont le mandat a pris fin le 5 février. Le Syndicat des infirmières et infirmiers du Nouveau-Brunswick a proposé la nomination de M^{me} Tucker, qui est infirmière-chef à l'Hôpital régional de Saint John. Elle demeure à St. George.

À titre de représentant des employeurs, Ron Hyson remplace Fraser McLeod dont le mandat a pris fin le 25 février. M. Hyson, qui est vice-président aux Ressources humaines au sein des Papiers Irving, demeure à Moncton. Les Manufacturiers et Exportateurs du Canada ont proposé sa nomination.

À titre de représentant du public en général, Conrad Pitre remplace Bernice Doiron Chiasson dont le mandat a pris fin le 18 février. M. Pitre a travaillé comme agent de santé et de sécurité auprès de la CSSIAT jusqu'à sa retraite en avril 2002. Il demeure à Beresford.

Petites entreprises : suite de la page 1

reconnaît l'importance de la petite entreprise relativement au développement économique de la province. Nous savons également que les accidents du travail coûtent environ 13 millions de dollars aux petites entreprises chaque année. Il s'agit de beaucoup d'argent », a affirmé l'analyste principale des politiques de la FCEI, Andreea Bourgeois.

« Notre partenariat avec la CSSIAT est une mesure logique. Nous voulons aider les petites entreprises à garder cet argent dans leur entreprise, et promouvoir le message que la sécurité ne coûte pas cher – au contraire. Elle sauve des vies et des membres. Elle peut aussi économiser de l'argent. Et en réduisant le nombre d'accidents, les petites entreprises protégeront la santé de leurs travailleurs tout en favorisant la prospérité de notre économie. Tout le monde y gagne. » •

DATES À RETENIR

**Semaine nord-américaine de la sécurité et de la santé au travail (SNASST)
Du 6 au 12 mai**

Pour obtenir plus de détails sur la SNASST, visitez le site www.naosb.ca.

**Semaine de sensibilisation à la situation des personnes handicapées
Du 27 mai au 2 juin**

Pour obtenir de plus amples renseignements sur la Semaine, rendez-vous au www.gnb.ca/0048.

À LA COUR

Bonney Construction Ltd. a été inculpée après qu'un salarié est passé par une ouverture non protégée et est tombé sur le plancher. On a porté des chefs d'accusation contre l'employeur pour ne pas avoir protégé l'ouverture et ne pas avoir signalé l'accident à la CSSIAT aussitôt. Au procès, on a déclaré l'entreprise non coupable de ne pas avoir signalé l'accident, mais coupable de ne pas avoir protégé l'ouverture. L'entreprise a été condamnée à payer une amende de 1 500 \$.

J. D. Irving, Limited, exploitant sous le nom de Scierie Grande-Rivière, a été inculpée de ne pas avoir assuré la formation et la supervision nécessaires à deux salariés. Les salariés étaient des étudiants d'été qui se servaient d'un chariot élévateur au moment de l'accident. L'un des étudiants a été écrasé accidentellement par le chariot que l'autre conduisait. L'employeur a plaidé coupable et a été condamné à payer une amende de 6 500 \$ en plus d'un montant supplémentaire de 1 300 \$ payable en vertu de la *Loi sur les services aux victimes*.

Nomination d'une nouvelle présidente du conseil d'administration

La première femme présidente du conseil d'administration de la CSSIAT, Roberta Dugas, est prête à s'attaquer au défi que lui réserve ce poste.

M^{me} Dugas, qui a été nommée présidente le 23 novembre, remplace Robert Scott, qui agissait comme président depuis le mois de novembre 2002. Elle soutient qu'elle ne ressent pas de pressions additionnelles en étant la première femme présidente du conseil. Elle en a d'ailleurs fait l'expérience lorsqu'elle a été élue comme premier maire de Caraquet, un poste qu'elle a occupé pendant neuf ans.

« Je me sens responsable en tant que présidente du conseil, mais non pas parce qu'on a nommé une femme », précise M^{me} Dugas. « Je n'ai pas besoin de faire mes preuves en tant que femme à ce poste, mais je dois le faire à titre de chef et de porte-parole des travailleurs et des employeurs néo-brunswickois », ajoute-t-elle.

M^{me} Dugas est certainement qualifiée pour occuper ce poste. « J'ai joué le rôle de travailleuse, de représentante syndicale, de gestionnaire, et lorsque j'étais maire, le rôle d'employeur », souligne-t-elle. « J'étais également coassociée d'une entreprise de traduction. Je comprends la dynamique en cause et toutes les parties à la table. »

Puisque M^{me} Dugas a siégé au conseil d'administration de la CSSIAT comme représentante

Carson Construction Ltd. a été condamnée à payer une amende de 10 000 \$ pour avoir permis à des salariés de pénétrer dans une tranchée qui n'était pas convenablement en pente ou soutenue par un étrésoillonnement. Bien qu'aucun salarié n'ait été blessé, on aurait pu subir une blessure grave ou un accident mortel.

Ganong Bros. Limited a été condamnée à payer une amende de 2 500 \$ pour avoir omis d'assurer que les outils, machines et équipements étaient maintenus en bon état d'entretien et présentaient un minimum de risque pour les salariés. Les accusations découlent d'un incident survenu en 2005 lorsqu'un salarié a perdu une partie du doigt en travaillant sur une chaîne de fabrication de l'usine. L'entreprise a également été tenue de payer un montant supplémentaire de 500 \$ en vertu de la *Loi sur les services aux victimes*.

Barry Kincaid Roofing Ltd. a été condamnée à payer une amende de 4 800 \$ après qu'un salarié a subi une fracture du crâne, de la clavicle et de côtes. L'accident est survenu en mai 2005 lorsque le salarié, âgé de 22 ans et qui n'était au travail que depuis cinq semaines, avait été laissé seul au chantier. •



du public en général de 1995 à 2001, elle est pleinement consciente des nombreux obstacles auxquels la CSSIAT fait face.

M^{me} Dugas n'a pas peur des défis. « J'ai beaucoup d'énergie et les défis me stimulent. Sans ça, la vie ne serait pas très intéressante », explique-t-elle.

Elle a travaillé comme infirmière pendant plus de 30 ans et par conséquent, M^{me} Dugas connaît très bien l'industrie des soins de santé. Elle fait remarquer que son travail comme infirmière, qui exige de la compassion et de l'empathie, lui a aidé à acquérir de bonnes techniques d'écoute. Elle est d'avis que cette aptitude lui sera très utile dans son nouveau rôle à la CSSIAT.

Elle avoue qu'il est trop tôt pour dire quels sont les changements qu'elle aimerait apporter, mais elle tient à offrir la même qualité de services à tous les Néo-Brunswickois.

« Notre province compte une grande diversité d'industries, qui sont réparties entre les régions ...suite en page 3

VIENT DE PARAÎTRE

Les blessures n'arrivent pas par accident (Affiche – deux versions)

Exercices d'échauffement et d'étirement (Affiche, carte de poche, dépliant)

Les mesures d'adaptation au travail – Assurer le maintien de l'emploi des Néo-Brunswickois après un congé autorisé ou un accident du travail (Livret)
Le processus d'adaptation en milieu de travail (Dépliant)

Les mesures d'adaptation au travail : Questions fréquemment posées – Travailleurs (Dépliant)
Les mesures d'adaptation au travail : Questions fréquemment posées – Employeurs (Dépliant)

Nouvelle présidente : suite de la page 2

rurales et urbaines : la pêche, l'agriculture, la foresterie, la vente au détail, les centres d'appel, la technologie de l'information, les usines, la transformation et la fabrication. Nous sommes également engagés à offrir des services dans les deux langues officielles. Je veux assurer que tous les Néo-Brunswickois reçoivent la même qualité de service, sans égard à leur lieu de résidence, à leur lieu de travail et à la langue qu'ils parlent », affirme-t-elle.

Pas de pitié!

C'est le slogan de la nouvelle campagne visant les jeunes, qui a été lancée le 15 mars.

« Le concept est simple : les machines et les matériaux n'auront pas de pitié si vous sautez des étapes et prenez des raccourcis qui compromettent votre sécurité au travail. Par conséquent, les jeunes devraient s'assurer d'obtenir la formation, la surveillance et l'équipement de protection nécessaires pour effectuer leur travail en toute sécurité », explique le responsable des Services d'éducation et de consultation auprès des clients de la CSSIAT, Perley Brewer.

« Les travailleurs âgés entre 15 et 24 ans sont les plus à risque de subir une blessure au travail. Ils sont nos travailleurs de demain. Il est donc essentiel qu'on les sensibilise à l'importance de la santé et de la sécurité pendant qu'ils sont encore jeunes en espérant qu'ils gardent cette mentalité tout au long de leur vie active », a précisé M. Brewer.

La campagne et ses composantes, y compris des affiches, des ressources éducatives et des cadeaux promotionnels portant le slogan « Pas de pitié », ont été conçus en vue d'attirer le public au nouveau site de la CSSIAT (pasedepitie.ca) qui s'adresse tout particulièrement aux jeunes.

Le site donne aux jeunes accès à tous les renseignements et à toutes les ressources dont ils ont besoin pour les aider à vivre et à travailler en toute sécurité. Il présente également une section à l'intention des parents, des enseignants et des employeurs, et les invite à soumettre des articles.

Étant donné qu'elle est divorcée, et que ses trois enfants et quatre petits-enfants vivent tous dans la région de Toronto, M^{me} Dugas confie qu'elle a beaucoup de temps et d'énergie à consacrer à son nouveau poste.

« Je suis très enthousiasmée d'avoir ce défi à relever. J'aimerais féliciter le président sortant, M. Scott, pour le bon travail qui a été accompli. Nous avons atteint une pleine capitalisation et les taux de cotisation sont à la baisse pour une troisième année

à atteindre ». •

Bonnes nouvelles : suite de la page 1

C'était quelque chose qu'elle ne voulait pas accepter. Elle a donc entrepris son programme de réadaptation au Centre de rééducation professionnelle avec une détermination inébranlable. Lorsqu'elle est arrivée au Centre, M^{me} Brideau ne pouvait pas supporter de chaussette ou de chaussure à son pied blessé, mais après quelques jours, elle pouvait porter les deux pendant une journée complète. Au cours de sa réadaptation, elle éprouvait de la douleur, et elle a eu des nausées et d'autres complications en raison de médicaments qu'elle prenait. Elle voyait cependant la lumière au bout du tunnel, c'est-à-dire un autobus scolaire jaune, et voilà ce qui la motivait. Au bout de neuf semaines, elle a reçu son congé du Centre à condition qu'elle continue ses traitements de physiothérapie. Elle indique que si elle n'avait pas eu le soutien inconditionnel de son médecin de famille qui a toujours cru en elle et de ses amies, elle n'aurait pas pu passer à travers cette situation.

Conjointement avec le lancement de la campagne, la CSSIAT et d'autres partenaires ont accueilli encore une fois le programme LES HÉROS dans la province. Dans le cadre de la tournée 2007 du programme, qui s'intitule « La prévention, c'est génial! » et est une initiative de la fondation Sauve-qui-pense, un total de 28 spectacles ont été présentés à environ 16 000 élèves d'écoles secondaires du Nouveau-Brunswick en mars et en avril. Pour en savoir plus sur le spectacle LES HÉROS, visitez le site Web www.smartrisk.ca. •



La responsable de cas de M^{me} Brideau, Claudette Roussel, loue ses efforts. « Voilà la preuve que nous pouvons atteindre nos buts grâce à un esprit positif et de la détermination. Elle n'a pas lâché et elle a réussi », précise M^{me} Roussel. •

Avis de danger-alerte

« Une mauvaise visibilité pendant les opérations forestières présente de grands risques »
« Les lignes électriques aériennes présentent un risque pour les travailleurs et l'équipement »

Bulletin d'information et exposé sur la sécurité

Bulletin d'information « Des accusations sont portées contre des surveillants »
Exposé sur la sécurité n° 23 « Sécurité électrique »

consécutives. Je suis engagée à poursuivre ce bon travail », déclare-t-elle.

« Je suis heureuse de l'orientation que le conseil a choisie en ce qui a trait à la gouvernance. La CSSIAT a de très bons employés. Il faut se fier à ces derniers pour prendre des décisions et leur donner les ressources dont ils ont besoin pour continuer à offrir de bons services. Bien que les services soient très bons, ils n'ont pas atteint un niveau de 100 %. Il y a toujours place à l'amélioration. Voilà l'objectif à atteindre ». •